

Quel patrimoine conserver au niveau d'une commune? L'exemple de la Ville de Bienne

Marie-Pascale Hauser

mariepascale.hauser@gmail.com

Parmi leurs nombreuses missions, les Archives se doivent notamment de constituer et conserver un patrimoine à des fins historiques, de témoignage, mais aussi administratives. Cet impératif présuppose une évaluation réfléchie et une sélection méthodique des archives qui répondent à une politique de constitution de la mémoire. En se basant sur des notions théoriques et quelques études existantes, ce travail de master constitue ainsi une première réflexion de fond sur l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique de constitution de la mémoire pour les Archives municipales de Bienne.

Ladite politique se veut prospective et souple. Prospective parce qu'elle ne considère pas les arriérés, mais la mémoire qui est en train d'être créée et qui sera créée dans un futur proche. Souple parce qu'elle pourra être révisée ou adaptée à moyen ou long terme si nécessaire. Elle se présente comme une réponse à la situation actuelle, mais ses critères ne sont pas déterminés une fois pour toutes.

Si ce travail est d'abord une conceptualisation intellectuelle, il tient néanmoins compte de contraintes pratiques réelles imposées par les facteurs politiques, économiques et humains, afin que la politique puisse être mise en application et servir d'outil de travail.

La mise en perspective des sources probatoires et des sources patrimoniales constitue un axe de questionnement principal. En effet, la politique de constitution de la mémoire donne aux Archives municipales la possibilité de sortir du cadre légal contraignant en décidant de conserver, en plus des documents qui doivent être archivés définitivement selon des prescriptions légales, certains documents qui mettent en évidence des particularités de la cité seelandaise, son histoire et ses traditions. Le coeur de la politique de constitution de la mémoire est d'ailleurs une réflexion sur le patrimoine digne d'être conservé afin de constituer une mémoire fiable, c'est-à-dire une mémoire qui reflète au mieux l'identité biennoise contemporaine, plus précisément les spécificités de la société locale ou de l'Administration municipale.

En plus de définir ce que sous-tend la constitution de la mémoire, ce travail de master souligne le rôle-clé qu'occupe un archiviste qui détermine une politique, puisqu'il décide des archives pertinentes à garder, même quand celles-ci n'ont pas de caractère probatoire ou obligatoire. Ce faisant, il s'investit dans une mission et participe activement à l'établissement de la mémoire.